PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE SECURITE ROUTIERE DE LOIR-ET-CHER

COMITES DE PILOTAGE (COPIL)

I – PILOTAGE

- Comité de pilotage sécurité routière départemental restreint
  A créer à compter de juin 2012

  Composition :
  - M. le préfet,
  - Mme la directrice de cabinet, cheffe de projet sécurité routière,
  - M. le sous-préfet de Romorantin,
  - Mme le sous-préfet de Vendôme,
  - Mme le procureur de la République,
  - M. le commandant du groupement de gendarmerie ou son représentant,
  - M. le directeur départemental de la sécurité publique ou son représentant,
  - M. le directeur départemental des territoires ou son représentant,
  - Mme la coordonnatrice sécurité routière,
  - M. le chef du service départemental de la communication interministérielle,
  - M. le directeur de la réglementation et des libertés publiques,
  - M. le chef du bureau des titres.

  ➢ à réunir tous les mois.

- Comité de pilotage sécurité routière départemental élargi
  A créer à compter de juin 2012

  Composition :
  - les membres du COPIL restreint,
  - M. le président du Conseil général ou son représentant,
  - un représentant de la DIR Nord-Ouest,
  - un représentant de COFIROUTE,
  - M. le président de chacune des associations départementales des maires ou son représentant,
  - M. le président de la fédération de Conseils de Parents d'Élèves de Loir-et-Cher ou son représentant,
  - M. le président de l'association Les Diablotins Motards Sereins ou son représentant,
  - M. le président de la Ligue contre la violence routière de Loir-et-Cher ou son représentant,
  - M. le président de l'association des paralysés de France de Loir-et-Cher ou son représentant,

- M. le président de la fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public de Loir-et-Cher ou son représentant,
- M. le directeur de La Prévention Routière de Loir-et-Cher ou son représentant,
- M. le président de la fédération française de la Randonnée Pédestre de Loir-et-Cher ou son représentant,
- Mme la présidente de l'association VELO 41 ou son représentant,
- M. le président de l'association « 40 millions d'automobilistes » ou son représentant.

➢ à réunir une fois par semestre.

II – DGO 2013 – 2017

Composition du comité de pilotage DGO :

- les membres du COPIL pilotage restreint,
- M. le président du Conseil général ou son représentant,
- M. le président d'Agglopolys ou son représentant,
- M. le maire de Blois ou son représentant,
- Mme le maire de Vendôme ou son représentant,
- M. le maire de Romorantin ou son représentant,
- un représentant de la DIR Nord-Ouest,
- un représentant de COFIROUTE,
- M. le directeur de la CARSAT ou son représentant,
- M. le directeur de la M.S.A. ou son représentant.

➢ 2012 : 3 ou 4 réunions pour l'élaboration du DGO 2013-2017
Après validation du DGO, 1 fois par an.

Le COPIL DGO est complété par une instance réunissant les acteurs locaux de sécurité routière et par un groupe technique.

Les acteurs locaux :

Associations

- M. le président de la fédération de Conseils de Parents d'Élèves de Loir-et-Cher ou son représentant,
- M. le président de l'association Les Diablotins Motards Sereins ou son représentant,
- M. le président de la Ligue contre la violence routière de Loir-et-Cher ou son représentant,
- M. le président de l'association des paralysés de France de Loir-et-Cher ou son représentant,
- M. le président de la fédération des Parents d'Élèves de l'Enseignement Public de Loir-et-Cher ou son représentant,
- M. le directeur de La Prévention Routière de Loir-et-Cher ou son représentant,
- M. le président de la fédération française de la Randonnée Pédestre de Loir-et-Cher ou son représentant,
- Mme la présidente de l'association VELO 41 ou son représentant,
- M. le président de l'association « 40 millions d'automobilistes » ou son représentant.

Associations représentant les professionnels de la route

- M. le président de l'Association nationale pour la promotion de l'éducation routière de Loir-et-Cher ou son représentant,
- M. le président de la Fédération nationale des transports routiers Val de Loire ou son représentant,
- M. le président de la Chambre syndicale départementale des artisans taxis de Loir-et-Cher ou son représentant,
- M. le président de l'association des taxis et voitures de petite remise de Loir-et-Cher ou son représentant.

Le groupe technique :

- la coordonnatrice sécurité routière,
- le représentant de l'observatoire départemental de sécurité routière,
- les techniciens des collectivités territoriales et des assureurs sociaux du risque routier professionnel,
- l'association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA 41),
- l'association Vers un Réseau de Soins 41 (VRS),
- l'association Vie Libre,
- l'association Croix d'Or.

III – PDASR

Composition du comité de pilotage :

- Mme la directrice de cabinet, cheffe de projet sécurité routière,
- M. le sous-préfet de Romorantin,
- Mme le sous-préfet de Vendôme,
- M. le commandant du groupement de gendarmerie,
- M. le directeur départemental de la sécurité publique,
- M. le directeur départemental des territoires,
- Mme la directrice départementale de la DDCSPP,
- M. le président du Conseil général de loir-et-Cher ou son représentant,
- Mme la déléguée territoriale de l'ARS,
- Mme la coordonnatrice sécurité routière,
- le chargé de mission régional de la sécurité routière (CETE de Blois),
- Mme la directrice des services départementaux de l'inspection d'académie,
- M. le chef du service départemental de la communication interministérielle.

➢ à réunir 4 fois par an (une fois par trimestre).

IV – PDCR

Composition du comité de pilotage :

- les membres du COPIL pilotage restreint,
- un représentant de la DREAL Centre / Service des transports routiers,
- le chargé de mission régional de la sécurité routière (CETE de Blois).

➢ à réunir 2 fois par an